



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3919

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole de Lyon et l'Etat pour la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord - Avenant n° 1 pour la période 2019-2020

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Panassier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3919**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole de Lyon et l'Etat pour la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord - Avenant n° 1 pour la période 2019-2020**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2018-3028 du 17 septembre 2018, la Métropole a approuvé la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2019 avec l'État pour la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le Logement d'abord sur le territoire de la Métropole.

La présente délibération a pour objet de proposer au Conseil d'approuver l'avenant 2019-2020 à ladite convention pour poursuivre la démarche et les actions engagées.

En effet, en novembre 2017, la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) a lancé un appel à manifestation d'intérêt "Territoires de mise en œuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord". Au niveau national, 24 territoires ont été retenus pour s'engager dans cette démarche dont la Métropole.

La Métropole s'est positionnée sur cet appel à manifestation d'intérêt car elle dispose d'un cadre de politique locale adapté au Logement d'abord, étant dotée de l'ensemble des compétences. D'emblée, la création de la Métropole a été perçue comme une occasion d'actualiser les politiques de solidarité, de les mettre en cohérence selon une logique moins segmentée que ce qu'imposaient les contours institutionnels précédents. L'enjeu est particulièrement saillant, en matière de rapprochement des politiques d'habitat et d'urbanisme, avec les politiques de lutte contre l'exclusion sociale, du handicap, du vieillissement et de la protection de l'enfance.

Une réponse ambitieuse sur les résultats :

- réduire au moins de moitié le nombre de personnes sans-abri dans l'agglomération, ce qui signifie qu'il faut être dans une démarche de partage du diagnostic initial, et dans une ambition d'amélioration,
- apporter à chaque jeune sans domicile et sans ressources, une solution logement et le soutien dont il a besoin pour devenir autonome,
- ne plus avoir de "sorties sèches" d'institutions, pour les personnes qui sortent des structures ou de prises en charge de l'aide sociale à l'enfance (ASE), de détention ou d'hôpitaux psychiatriques sans solution logement,
- mobiliser des solutions innovantes pour permettre le maintien dans les lieux des ménages logés dans le parc public ou privé ayant un logement trop cher ou des problématiques psycho-sociales non prises en charge.

II - Bilan de l'année 1 de la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord

Le budget alloué par l'État au titre des crédits supports pour l'année 2018 s'élevait à 1 017 500 € (sur une enveloppe nationale de 8 M€ pour 24 territoires) et a permis de lancer les projets sur 3 axes :

- le développement d'une offre adaptée et accessible :

- . la production de pensions de famille : 7 projets lancés ou validés par l'Instance du protocole de l'habitat spécifique (IPHS) et des projets d'habitat groupé à consolider,
- . la mise en place par les associations partenaires de plateformes pour accroître la mobilisation du parc privé : Collectif logement Rhône (CLR) et Habitat et humanisme Rhône (HHR),
- . la mobilisation d'opérateurs pour la mise en place d'une offre d'habitat modulaire et temporaire : 3 sites sont à l'étude pour l'installation de modulaires,
- . la mobilisation du parc privé temporaire de la Métropole : 87 logements sont mis à disposition des associations pour le Logement d'abord,
- . la mobilisation de l'accord collectif d'agglomération pour des attributions directes, en évitement de l'hébergement ;

- des projets pilotes en matière d'accompagnement pour combiner logement en diffus et nouvelles formes d'accompagnement et de relations de proximité :

- . 25 projets pilotes d'accompagnement social portés dans le cadre de la démarche Logement d'abord sur 5 thématiques alternatives aux expulsions, continuité résidentielle, jeunes, emploi logement, lieux repères visant à faire évoluer les pratiques,
- . 50 à 70 personnes environ relogées ou en cours de relogement pour plus de 400 bénéficiaires projetés ;

- accompagner le changement des cultures et pratiques professionnelles de l'ensemble des acteurs :

- . formation : création d'un diplôme universitaire et de modules de formation continue,
- . connaissance des besoins : exploitation des données de l'observatoire de la Maison de la veille sociale (MVS), réalisation d'une enquête sur la qualification des besoins des personnes sans-abris par la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE). Les données sont en cours d'exploitation,
- . évaluation : contribution de la MVS pour la collecte des données quantitatives ; définition des indicateurs communs ; suivi de cohortes de bénéficiaires (en lien avec Grenoble) lancé par la chaire "publics des politiques sociales" ; lancement d'une enquête auprès des personnes accompagnées afin de les associer à la démarche,
- . ingénierie financière : études sur les modèles économiques à déployer pour préparer la pérennisation du Logement d'abord, en particulier sur les contrats à impact social (coûts directs/indirects, coûts évités/transférés) d'une part, et sur les conditions de mobilisation des banques européennes d'autre part,
- . animation de la démarche : démarche partenariale avec l'ensemble des directions concernées de la Métropole et des partenaires, organisation d'événements Logement d'abord (speed-dating, plateformes des acteurs, festival international du logement social -FILS-, trébucher vers l'avant, etc.).

III - Poursuite de la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord

Comme attendu, la DIHAL a décidé, en accord avec le Gouvernement, de prolonger sur 2019-2020 le soutien aux collectivités engagées dans la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord. En effet, la pérennisation de ce soutien sur la période 2018-2022 est nécessaire pour mener les actions dans la durée et rechercher les effets leviers à la mise en œuvre de ce plan quinquennal Logement d'abord de l'État sur le territoire de l'agglomération.

Ainsi, la Métropole bénéficie, pour cette seconde année, d'une subvention de l'État d'un montant de 910 000 € pour poursuivre les actions engagées et développer de nouveaux projets en lien avec la stratégie pauvreté déclinée par l'agglomération.

L'avenant à la convention d'objectifs couvrira la période 2019-2020. L'État devrait verser sa participation en 2 fois : 418 065 € en 2019 et 491 935 € en 2020.

Les dépenses afférentes pourront faire l'objet, selon leur nature, de conventions d'attribution de subvention qui seront soumises à la Commission permanente ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue avec l'État pour la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord, pour la période 2019-2020.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et les documents afférents.

3° - Donne délégation à la Commission permanente pour valider les conventions de financements aux organismes œuvrant pour la mise en œuvre de ce plan quinquennal et les conventions tripartites pour l'enveloppe gérée par l'État.

4° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 910 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 74 - opération n° OP14O5632, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 418 065 € en 2019,
- 491 935 € en 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.